



Glossaire

A

Allochtone (espèce) : voir Invasive (espèce)

Amphihaline (espèce) : Espèce migratrice dont le cycle de vie alterne entre le milieu marin et le milieu d'eau douce. *Contraire* : *holobiotique*

Annexes fluviales : Milieux humides en relation permanente ou temporaire avec la rivière.

Aquifère : Formation géologique constituée de roches perméables, poreuses ou fissurées, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, qui alimente les rivières ou est pompée pour satisfaire les différents besoins anthropiques.

Atterrissement : Dépôt formé dans le lit mineur d'un cours d'eau, émergeant et ou non colonisé par une végétation pionnière.

Autochtone : Adjectif qualifiant les espèces végétales et animales originaires vivant dans leur milieu d'origine. *Contraire* : *Allochtone/Invasive*

Autoépuration : Les processus biologiques de consommation et de dégradation de la matière organique par les organismes détritvores permettent à la rivière de recouvrer sa qualité originelle après que des substances polluantes y aient été déversées, pour autant que ces substances ne soient pas toxiques en n'excèdent pas les capacités de résilience du milieu. Les macrophytes de milieux aquatiques annexes renforcent ce pouvoir auto épurateur.

B

Bassin versant : Portion connexe de territoire dont les eaux de ruissellement convergent vers un même exutoire. Un bassin important est généralement drainé par un cours d'eau pérenne.

Biodiversité : Caractérise la richesse biologique (floristique et faunistique) d'une biocénose en nombre d'espèces. La biodiversité est mesurée par différents indices généraux (indice de Shannon...) ou particuliers aux milieux aquatiques (IBGN,...) qui prennent en compte à la fois la diversité des espèces et la richesse en individus de chaque population. La valeur écologique d'un milieu est en relation directe avec sa biodiversité.

Bon état écologique : État de bonne fonctionnalité des milieux aquatiques défini notamment par le Directive Cadre sur l'Eau, qui doit être atteint à plusieurs échéances (2015, 2021, 2027).

C

Colmatage (du lit) : Comblement des interstices d'un fond graveleux par des vases ou limons.

Connectivité : Le fait que les échanges longitudinaux et latéraux soient possibles entre les compartiments de l'écosystème rivière : connexion longitudinale (possibilité de circuler dans les deux sens pour les poissons, et vers l'aval pour les sédiments) et connexion latérale (possibilité de débordement sur les milieux annexes, et espaces de mobilité).

Contexte piscicole : Il désigne plus particulièrement une aire géographique où le poisson peut accomplir les différentes phases de son cycle biologique (éclosion, croissance, reproduction).

Continuité écologique : Connectivité longitudinale et transversale qui permet la circulation des organismes et le transport solides.

Cours d'eau : La jurisprudence identifie un « cours d'eau » de différentes manières : présence d'un lit naturel avec une végétation caractéristique, régularité d'un débit suffisant sur une grande partie de l'année, figuré sur la carte IGN au 1/25000 par un trait continu, ce qui assimile un cours d'eau un fossé cartographié.

Curage : Action de curer, d'enlever les vases et les atterrissements considérés comme gênants.

D

Débits caractéristiques : Différents débits statistiques permettant de caractériser le régime hydrologique d'un cours d'eau.

- Débit plein bord, correspond au plein remplissage du lit mineur. Il est considéré comme le débit morphogène.
- Module, débit moyen interannuel.
- QMNA = débit moyen mensuel sec ou débit mensuel minimal de chaque année calendaire. On utilise couramment le QMNA5, de période de retour 5 ans.
- VCNn = débit moyen minimal sur n jours consécutifs.
- QCNn = débit le plus faible non dépassé pendant n jours consécutifs.
- Débit spécifique, ramené à la surface de bassin exprimé en l/s/km².

Débit morphogène : Débit susceptible de remodeler le lit. On estime que c'est le débit plein bord.

Débit réservé : Débit minimal qui doit être maintenu en aval d'un ouvrage ou d'une prise d'eau, il est au moins égal au 1/10 du module ou au débit entrant si celui-ci est inférieur.

Dévalaison : Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau.

DIG : Déclaration d'intérêt général. Procédure administrative qui permet à une collectivité d'intervenir sur un fond privé pour toute matière définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Domanialité : Appartenance au domaine public. Sont domaniales les rivières inscrites à la nomenclature des voies navigables et celles qui sont rayées de cette nomenclature mais maintenues dans le DPF, domaine public fluvial. Les parties estuariennes en aval du point de salure font partie du DPM, domaine public maritime.

Dynamique fluviale : Fonctionnement physique des rivières, transport solide et mobilité du lit.

E

Eclusée : Volume d'eau lâché à partir d'un ouvrage hydraulique (ouverture d'une porte d'écluse, turbinage d'eau stockée dans un barrage réservoir,...) et se traduisant par de brusques variations de débits.

Ecosystème : Ensemble d'un biotope et d'une biocénose. L'écosystème rivière est un macro écosystème particulièrement complexe constitué de grands compartiments en interactions (milieu liquide, nappe, benthos, végétation aquatique, berge, végétation rivulaire, milieux annexes,...) et indissociables.

Embâcle = Encombre : Amoncellement d'objets, le plus souvent de débris ligneux, qui obstrue partiellement un cours d'eau.

Enjeux : Personnes, biens, activités, patrimoine susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel et de subir des préjudices ou des dommages.

Erosion : L'érosion est un processus naturel inévitable mais qu'il est possible de contrôler.

Erosion régressive : Phénomène de [dynamique fluviale](#) ou [hydraulique](#) consistant en une érosion d'un substrat, d'un relief ou d'un ouvrage artificiel qui se propage de l'aval vers l'amont, c'est-à-dire dans le sens inverse de l'écoulement de l'eau. Ce phénomène peut être naturel ou provoqué par une perturbation anthropique. Il est en principe inexistant sur une rivière dont la [pente](#) est égale ou inférieure à la pente d'équilibre, qui s'établit en fonction des caractéristiques hydrologiques de ce cours d'eau, du substrat et des matériaux transportés de l'amont ; l'érosion étant alors comblée par le transit de matériaux apportés par l'eau à partir de l'amont. Cet équilibre peut être brisé par l'ajout ou la rupture ou l'enlèvement d'un obstacle naturel ou artificiel sur le cours d'eau ([seuil](#) notamment), ou l'abaissement de la ligne d'eau ou du lit de la rivière en aval pour différentes causes.

Étiage : Période du cycle annuel où un cours d'eau atteint ses plus bas débits. Généralement en automne notre secteur. Le débit d'étiage le plus couramment utilisé est le QMNA5.

Eutrophe, Eutrophisation : Un milieu eutrophe est riche en éléments nutritifs, la productivité y est forte. L'eutrophisation d'un milieu aquatique est son enrichissement excessif en éléments nutritifs, phosphore et azote, qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération des végétaux, dont la respiration nocturne puis la décomposition provoquent une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'ensuit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés. *Contraire : oligotrophe*

Evapotranspiration : Retour à l'atmosphère sous forme vapeur d'une partie de l'eau météorique, cumul de l'évaporation par le sol et du métabolisme (transpiration) des organismes.

F

Faciès d'écoulement : Faciès morpho dynamique, partie de cours d'eau présentant une physionomie homogène sur le plan de la hauteur d'eau, des vitesses et du substrat. On distingue les faciès lentiques (mouille, plat lentique, chenal lentique) et les faciès lotiques (plat lotique, radier, rapide, chute).

Forêt alluviale : Est aussi souvent une forêt inondable ou parfois partiellement une forêt inondé. C'est une forêt croissant sur une zone alluviale, souvent riveraine de cours d'eau. En ce qui concerne les services écosystémiques, elle joue un rôle de zone tampon pour l'eau. Les racines de la plupart des arbres se développent mal sur et dans les alluvions saturées en eau ou le long d'un cours d'eau en

fond de vallée alluviale ou dans le lit majeur de cours d'eau de basse montagne ou systèmes collinaires, mais plusieurs familles d'arbres ont développé des adaptations à l'enneigement. La forêt alluviale est le type de forêt le plus riche pour ce qui est du nombre d'espèces par unité de surface, caractérisé par une mosaïque complexe d'unités présentant des conditions de milieu et des âges variables. C'est également le type de forêt devenu le plus rare en France, ce qui renforce leur valeur intrinsèque, alors qu'elles comptent pour une part importante de la biodiversité forestière.

Frai, Frayère : Le frai est l'action, pour un poisson femelle, de déposer ses œufs qui sont alors fécondés par le mâle. Une frayère est une zone dont le faciès (courant, granulométrie,...) convient à une espèce de poisson pour y frayer. La préservation des frayères est évidemment une condition sine qua non du maintien de peuplements piscicoles équilibrés.

H

Habitat : Environnement physique conditionnant la vie d'une espèce à un stade donné.

Hélophyte : Plante des milieux marécageux et des bords de cours d'eau qui développe son appareil végétatif au-dessus de l'eau. Le fort enracinement (rhizomes ou racines traçantes) des hélophytes en fait des alliés précieux pour maintenir le pied de berge tout en augmentant la biodiversité.

Holobiotique : Espèce qui effectue tout son cycle de vie en eau douce. *Contraire* : *amphihaline*

Hydrogéologie : Étude des relations entre l'eau et les roches, de l'alimentation et de la vidange des réservoirs souterrains.

Hydrologie : Étude du régime des rivières et de la variation spatio-temporelle des débits.

Hydro morphologie : Caractéristiques physiques et hydrologiques des rivières et processus les gouvernants.

Hydro systèmes : Système, sur un bassin versant, composé des eaux souterraines et superficielles, des milieux associés et de leurs interactions.

Hypsométrique (courbe) : Elle exprime la superficie du bassin située au-dessus d'une altitude donnée. Elle fournit une vue synthétique de la pente du bassin versant, donc du relief.

I

IBD : Indice biologique diatomées, renseigne sur la pollution organique et l'eutrophisation.

IBG : Indice biologique global, renseigne sur la qualité générale d'une section de cours d'eau au moyen d'une analyse des macro-invertébrés benthiques.

IBMR : Indice biologique macrophytique en rivière, renseigne sur la qualité d'une section de cours d'eau au moyen d'une analyse des végétaux en rivière.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

Indices biologiques : Sont des méthodes d'estimation de la qualité d'un milieu par la présence de groupes repères caractéristiques (espèces ou groupes d'espèces). Il existe une palette d'indices IBD, IBG, IBMR et IPR.

IPR : L'indice poisson rivière est un des indices utilisés pour l'ichtyo faune (peuplements de poissons) des rivières en tant qu'indicateur de la qualité de la rivière qui les abrite. Il présuppose que la qualité

de la faune piscicole donne une image de l'état écologique général du milieu. L'IPR vise en particulier à évaluer l'écart existant entre la qualité du peuplement échantillonné par [pêche électrique](#) sur un site (dit « *station* ») et l'[éco potentialité](#) piscicole du site (un état de référence qui serait ce qu'on imagine être la population piscicole qui devrait être présente s'il n'y avait pas eu d'impacts significatifs de l'homme sur le milieu, et en amont et en aval. Pour cela il modélise les peuplements piscicoles tels qu'ils devraient être selon :

- distance du point d'échantillonnage à la source ;
- superficie du [bassin-versant](#) ;
- largeur et profondeur moyenne ([tirant d'eau](#)) de la station ;
- [température](#) moyenne de l'air (de janvier à juillet) ;
- relation au [bassin hydrographique](#).

Invasive (espèce) : Espèce d'origine étrangère au milieu local. Il s'agit souvent d'organismes introduits par l'homme, soit volontairement, dans une perspective économique ou esthétique, soit accidentellement. C'est donc une espèce introduite, envahissante et perturbatrice. L'UICN élargie la définition d'espèce invasive à toute espèce qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique pour elle, y est un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique. Ce sont généralement des espèces introduites mais pas uniquement. *Synonyme* : *allochtone*. *Contraire* : *autochtone*

L

Lentique : Se dit d'un faciès à écoulement lent.

Limnigraphe : Appareil utilisé pour mesurer les variations du niveau d'un cours d'eau sur une plage de temps prédéfinie.

Lit mineur, lit majeur : Lit mineur est un chenal (unique ou multiple) où se fait l'écoulement du cours d'eau coulant à plein bords avant débordement. Le lit majeur est un espace qui sépare le lit mineur de la limite des plus hautes eaux connues.

Lotique : Se dit d'un faciès à écoulement rapide.

M

Macrophytes aquatiques : Plantes aquatiques aisément visibles à l'œil nu, plantes vasculaires, bryophytes, characées et macro-algues.

Merlon : Le dépôt des produits de curage en merlons le long de la berge pour renforcer la protection contre d'hypothétiques débordements a été longtemps pratiqué. Une partie non négligeable des zones naturelles d'expansion de crues ne sont plus fonctionnelles à cause du cloisonnement par d'anciens merlons.

Mésotrophe : Milieu aquatique dont la teneur en éléments minéraux nutritifs est de valeur moyenne. *Contraire* : *eutrophe*

Métamorphique (roche) : Roche qui a subi une transformation minéralogique et structurale à la suite de l'élévation de la température et de la pression.

Micropolluant : polluant biocide, pesticide ou métal lourd, qui peut avoir un impact très négatif sur les écosystèmes, même à de faibles concentrations.

Module : Débit moyen interannuel calculé sur l'année hydrologique.

Montaison : Action pour un poisson migrateur de remonter un cours d'eau.

Moine : Ouvrage de vidange d'un étang.

Mouille : Faciès de type lentique caractérisé par une lame d'eau importante et des faibles vitesses.

N

Nappe d'eau souterraine : Masse d'eau contenue dans les interstices ou fissures d'un aquifère. Le niveau des nappes varie en fonction des infiltrations et des prélèvements d'eau.

La nappe phréatique est la première nappe rencontrée, généralement libre. La nappe alluviale est contenue dans les terrains alluviaux, elle est libre et souvent en connexion avec le cours d'eau et en continuité avec la nappe de la formation géologique environnante, si des niveaux argileux ne mettent pas cette dernière en charge.

Natura 2000 : Site protégé au titre de la Directive Habitats.

O

Oligotrophe : Milieu pauvre en éléments minéraux nutritifs, nécessaires à la croissance d'organismes photosynthétiques aérobies. *Voir eutrophe, mésotrophe*

P

Passé à poissons : Dispositif permettant aux poissons de franchir un obstacle.

PDPG : Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles, réalisé par la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Plat : Zone d'écoulement à vitesse modérée dont la surface est faiblement perturbée par des turbulences et remous.

PPRI : Plan de prévention des risques inondation, issu de la Loi Barnier du 02 février 1995. Un zonage et un règlement permettent d'intégrer le risque inondation dans l'urbanisme (PLUi, SCOT) et l'aménagement du territoire par croisement des aléas et des enjeux.

R

Radier : Faciès d'écoulement caractérisé par des vitesses assez fortes, une lame d'eau plutôt mince et des fonds caillouteux. S'oppose à la mouille.

Désigne également une maçonnerie en fond de lit, servant de fondation à un ouvrage, un pont par exemple.

Recalibrage : Aménagement du lit d'une rivière ou d'un fossé avec une finalité strictement hydraulique qui vise à lui donner une section trapézoïdale et constante sur un tronçon donné.

Recépage : Action de tailler un arbre où une cépée près du sol, pour obtenir des rejets vigoureux.

Régime hydrologique : Caractéristiques des variations de débit d'un cours d'eau au cours du cycle annuel.

Règlement d'eau : Règlement qui fixe le cadre de la gestion des barrages et installations hydrauliques (débit minimal, débit réservé, lâchure,...) et accompagne l'autorisation d'exploitation.

Reprofilage : voir recalibrage.

Rhéophile : Caractérise un milieu à courant rapide et les organismes adaptés à ces milieux.

Ripisylve : Formation ligneuse (arbres et arbustes) développée le long de la berge d'un cours d'eau.

S

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Issu de la Loi sur l'Eau de 1992, il définit les grandes orientations de la gestion par grand bassin hydrographique.

Sédiment : Particules détritiques minérales ou organiques, issues principalement de l'érosion mais aussi des activités humaines et des processus biologiques qui constituent des dépôts (vase, limons, sables ou graviers, atterrissements) ou sont en suspension dans la colonne d'eau.

Seuil : Elévation naturelle ou artificielle du lit formant un ressaut, mais sans partie émergée. Partie inférieure d'un déversoir, chute résiduelle sur un ouvrage dont les vannes sont ouvertes.

Sinuosité : Rapport entre la longueur curviligne d'une section de cours d'eau et la distance entre ses extrémités.

Soutien d'étiage : Action d'augmenter artificiellement le débit d'un cours d'eau en période d'étiage à partir de barrages réservoirs.

T

Tronçon : Portion de cours d'eau (quelques centaines de mètres à quelques kilomètres) qui présente une relative homogénéité. Un changement de tronçon peut être défini par la confluence d'un tributaire, des modifications de la morphologie du lit ou de la vallée...

Trophique (niveau) : Aptitude d'un milieu aquatique à favoriser le développement des organismes vivants. Dépend essentiellement de la biodisponibilité des éléments nutritifs. On l'estime le plus souvent par la mesure du phosphore total (élément le plus souvent limitant pour la production primaire) et par la teneur en chlorophylle qui caractérise l'importance de la production primaire. Un milieu est oligotrophe, mésotrophe ou eutrophe.

U

Unité hydrographique : Portion de territoire connexe, constituée d'un ensemble cohérent de bassins versants élémentaires contigus pris dans leur intégralité.

V

Vase : Sédiments fins (limons) souvent riches en matières organiques, déposés dans les secteurs lenticques (biefs des moulins en particulier).

Vieux fonds, vieux bords (curage) : Référence des anciens règlements au gabarit de la rivière considéré comme immuable et devant être maintenu, en contradiction avec la réalité de la morpho dynamique. Cette notion doit être considérée comme obsolète.

Z

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Issue d'un inventaire national, ayant valeur de porter à connaissance. On distingue les ZNIEFF de type 1, ensemble circonscrits comprenant des habitats et espèces représentant des enjeux forts en termes de patrimoine, et les ZNIEFF de type 2, grands ensemble de milieux intéressants.

Zone d'expansion des crues : Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans le lit majeur. Elles permettent d'écarter les crues en étalant dans le temps la restitution de l'eau stockée, et participent au bon fonctionnement des écosystèmes. Leur préservation est donc doublement nécessaire.

Zones humides : Elles sont définies par la Loi 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau comme des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ce sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, d'importance majeure dans le fonctionnement et l'écologie de l'hydrosystème.